

**COMMUNE DE SAINT-DENIS**  
**DGAS/ ADU / Domaine**  
**Gestion Locative**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 04/2-26**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**MISE A DISPOSITION DE LOCAL**  
**AU PROFIT LA MISSION LOCALE NORD**  
**POUR LE COMPTE DE L'EQUIPE EMPLOI INSERTION**  
**(SIDR CAMELIAS / 1 BIS AVENUE DES COCOTIERS / DM 108)**

La Mission Locale Nord, régie par la Loi du 1er juillet 1901 et le Décret du 16 août 1901, sollicite de la Commune la mise à disposition du local sis au 1 bis Avenue des Cocotiers à Saint-Denis sur terrain cadastré section DM 108 partie dans le cadre de la mise en place de la Convention Emploi Insertion entre la Mission Locale Nord, le Contrat de Ville et l'ANPE.

Afin de renouveler le partenariat avec la Mission Locale Nord, le Contrat de Ville et l'ANPE et ainsi promouvoir une politique de proximité aux publics en difficulté, la Commune se propose de régulariser la mise à disposition au profit de la MLN du local précité, pour le compte de l'Equipe Emploi Insertion (EEI).

Il s'agit d'un local d'une superficie de 74 m<sup>2</sup> destinée aux activités de l'EEI.

Je vous demande donc :

- d'approuver le principe de mise à disposition par Convention du local précité au profit de la Mission Locale Nord, pour le compte de l'Equipe Emploi Insertion, aux conditions suivantes :
  - . durée d'une année renouvelable par tacite reconduction, celle-ci ne pouvant toutefois pas excéder celle du contrat existant avec la SIDR ;
  - . occupation à titre gratuit, étant précisée la valeur locative mensuelle de 412,00 euros ;
- en cas d'accord, de m'autoriser à signer la Convention ad hoc.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**LE DEPUTE-MAIRE**

**René-Paul VICTORIA**

**COMMUNE DE SAINT-DENIS**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DELIBERATION N° 04/2-26  
du Conseil Municipal  
en séance du vendredi 7 mai 2004**

**OBJET**

**MISE A DISPOSITION DE LOCAL  
AU PROFIT LA MISSION LOCALE NORD  
POUR LE COMPTE DE L'EQUIPE EMPLOI INSERTION  
(SIDR CAMELIAS / 1 BIS AVENUE DES COCOTIERS / DM 108)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 04/2-26 présenté par le Député-Maire, au nom des Commissions 1° Prévention, Sécurité et Politique de la Ville, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve le principe de mise à disposition par Convention au profit de la Mission Locale Nord, pour le compte de l'Equipe Emploi Insertion, du local sis au 1 bis Avenue des Cocotiers aux Camélias sur terrain cadastré section DM 108 partie, aux conditions suivantes :

- durée d'une année renouvelable par tacite reconduction,
- occupation à titre gratuit, étant précisée la valeur locative mensuelle de 412,00 euros.

**ARTICLE 2**

Autorise le Député-Maire à signer la Convention ad hoc.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le **13 MAI 2004**



**LE DEPUTE-MAIRE**

**René-Paul VICTORIA**